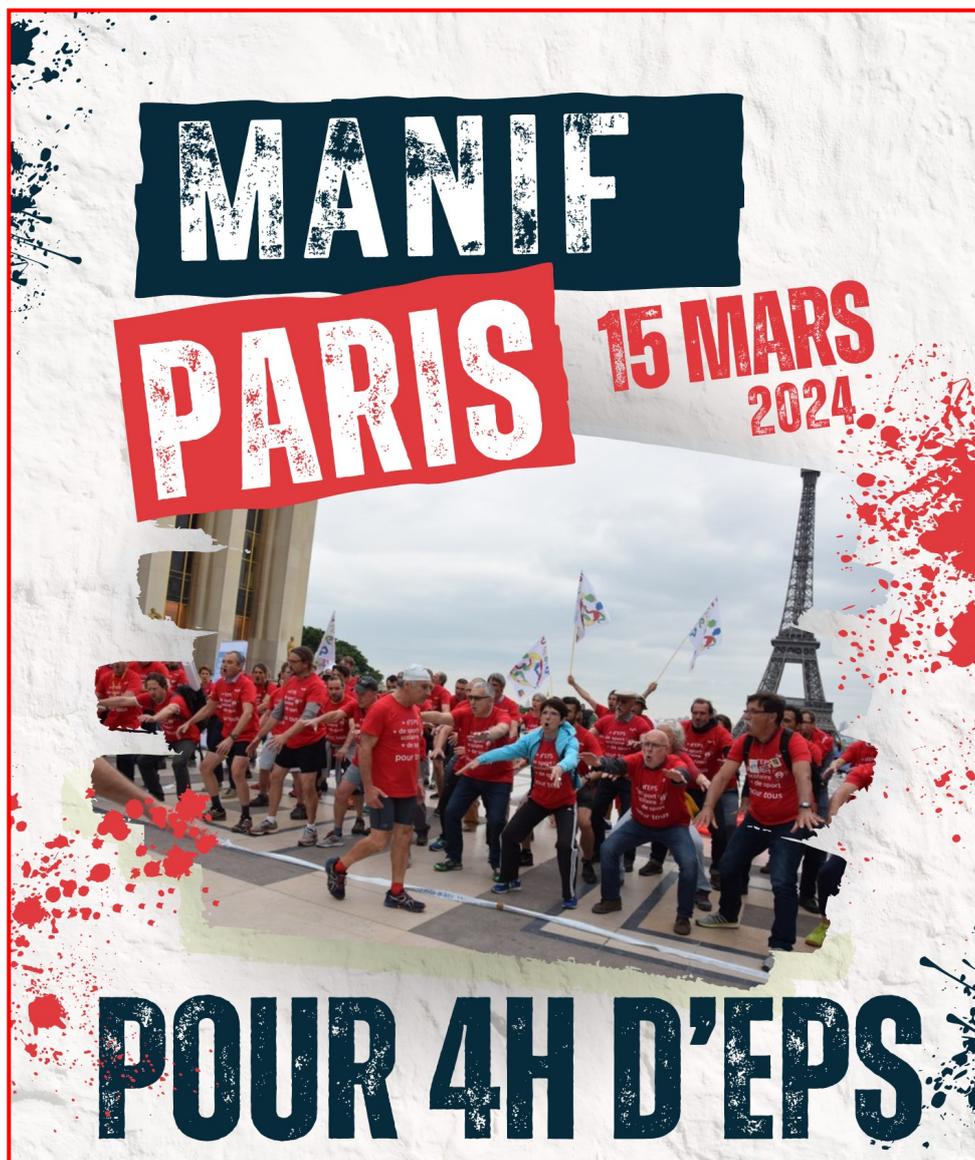


Déposé le 02/02/2024



CHALETTE PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Lycées
Remplissez
l'enquête
équipements
pour l'EPS

**Les Jeux Olympiques de Paris sont
l'occasion de mettre en avant
nos propositions pour l'EPS
et le Sport Scolaire.**

SOMMAIRE

Edito	P 2
L'EPS en campagne	P 3
Dotation académique	P 4-5
CAPA contestation	P 6
Stage mutations Intra	P 6
Mobilisations diverses	P 6
Enquête équipements	P 7
Se syndiquer	P 7
Fiche syndicale	P 8

En grève et en manifestation à Paris le 15 mars



Béa Bardin
Secrétaire
académique

L'histoire de l'EPS est faite de luttes constantes. Luttes politiques, luttes idéologiques, luttes philosophiques, luttes pédagogiques et didactiques... Le SNEP-FSU regorge de luttes et c'est sa marque d'activité. Elles lui ont permis de résister aux propositions qui tendaient, toutes, depuis 1969, à substituer à l'EPS des dispositifs visant à la marginaliser (CAS, SAS), à la dénaturer (nombreuses attaques contre le sport scolaire), à lui substituer des options alléchantes (optionnel), à dénaturer la formation de ses enseignant-es (formation en clubs), à proposer des cadres concurrents (PEGC bivalent-es, animateurs-trices divers-es).

A différentes époques, le SNEP-FSU a construit un rapport de force lui permettant de faire que l'EPS, cœur de notre métier, ne se résume pas à une simple discipline de santé. 4h d'EPS en 6^{ème}, agrégation d'EPS, décret des 3h d'UNSS, enseignement de spécialité, autant d'avancées gagnées suite à des luttes acharnées du SNEP-FSU avec la profession.

Fondée sur une culture sportive et artistique, notre discipline est émancipatrice et indispensable pour toutes et tous les élèves. Il leur faut plus et mieux d'EPS.

La tenue des JOP 2024 pouvait être une formidable occasion pour développer la pratique physique et sportive en France, c'est tout l'inverse qui se passe. L'EPS et le sport scolaire sont mis à mal (suppressions de postes, précarisation, étranglement financier de l'UNSS, nouveaux dispositifs inefficaces mis en place à l'école comme les 30 minutes d'APQ et les 2 h de sport au collège).

Les 4h d'EPS pour toutes et tous les élèves sont plus que jamais une juste revendication.

C'est pourquoi, l'engagement de toutes et tous les enseignants d'EPS est indispensable pour construire l'EPS de demain au service des élèves.

Le SNEP-FSU a lancé, en cette année olympique, la campagne #EPS2024 visant à faire de l'EPS et du sport scolaire une grande cause nationale. La semaine de l'EPS, la pétition « pour une jeunesse plus sportive : tout commence à l'école », l'opération « les flammes de l'EPS » qui laisse place à de multiples initiatives construites dans tous les territoires doivent nous amener à un point de rassemblement essentiel à l'aube des JOP.

Pour un réel héritage des JOP 2024, pour une EPS revalorisée, un sport scolaire revitalisé, montrons notre détermination en faisant grève et en participant à la manifestation nationale le 15 mars prochain !



Ce bulletin est réalisé avant mais arrivera après le 1^{er} février, journée d'action unitaire dans l'éducation avec grève. Le SNEP-FSU est pleinement partie prenante de la mobilisation lancée par les secteurs éducation de la FSU, la CGT, FO et Solidaires, rejoints ensuite par l'UNSA et le SGEN-CFDT (et le SNALC sur la voie professionnelle)

Cathy
Tessier

Des FLAMMES de l'EPS dans toute la France pen- dant 2 mois ...

Le SNEP-FSU revendique 4 heures d'EPS pour toutes et tous les élèves, car elles seules permettront :

une réelle *égalité territoriale* d'accès au service public d'éducation physique et sportive,
un accès pour *toute la jeunesse* par le biais d'une discipline d'enseignement obligatoire,
l'accès à *des apprentissages culturels ambitieux* à même de répondre aux enjeux du monde de demain.

Le SNEP-FSU veut se saisir de la sensibilité de l'opinion aux questions d'APSA dans la période pré-JOP, pour mettre sur le devant de la scène les dossiers de l'EPS (postes, contenus, horaires, installations, ...).

En écho au parcours de la flamme olympique, pendant 60 jours, les flammes de l'EPS (symbolisées par le drapeau SNEP-FSU) traverseront tous les territoires.

Portées par les militant-es du SNEP-FSU, leur périple évoquera les besoins mais aussi les richesses de notre discipline, de notre métier, jusqu'à la grande manifestation nationale des enseignant-es d'EPS le vendredi 15 mars 2024 à Paris. Chaque section départementale SNEP-FSU se charge d'organiser une initiative, de la rendre publique et de la filmer.

Les actions du SNEP-FSU Orléans-Tours seront à découvrir sur le site du SNEP-FSU national et sur celui du SNEP académique.

- à partir du 26 février pour les départements du Cher, de l'Indre et de l'Indre et Loire,
- à partir du 11 mars pour les départements du Loir et Cher et du Loiret,
- à partir du 13 mars pour le département de l'Eure et Loir.

Les 1^{ères} vidéos d'autres départements sont déjà en ligne, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site national pour les regarder.

... au vendredi 15 mars à Paris : TOUTES et TOUS EN GRÈVE !

Pour l'arrivée de la flamme de l'EPS à Paris

Nous sommes enseignant.es d'EPS et fier.es de l'être !

Certes, notre discipline est généralement reconnue par les familles, le milieu sportif pour son action dans les domaines de la santé, de la sociologie, de l'éducation, de l'accès à la culture des APSA, ...

Pour autant elle reste menacée : minimisation de ses contenus culturels dans ses programmes, installations souvent insuffisantes ou inadaptées ou éloignées, discours sur la nécessité de plus d'activité physique pour les élèves mais refus d'augmenter les horaires d'EPS et mise en place d'opérations hors EPS type « bouger 30mn par jour » ou « 2h de sport en collège », attaques contre le sport scolaire, affaiblissement de la formation des enseignant.es, ...

Qui saura rappeler mieux que nous l'importance de notre discipline et du sport scolaire pour un développement équilibré et harmonieux de la jeunesse ?

Qui saura défendre mieux que nous une discipline « à part entière mais entièrement à part » ?

Qui saura dire mieux que nous la richesse des relations avec nos élèves ?

Qui saura expliquer mieux que nous la satisfaction de voir en direct les élèves progresser ?

Qui saura mettre en avant mieux que nous des propositions ambitieuses sur les contenus, les formes d'enseignement, les installations nécessaires, la formation indispensable, ...

Mais aussi et surtout :

Qui saura rappeler que « 4 heures d'EPS pour toutes et tous nos élèves » est un projet social ambitieux et nécessaire dans une société où augmentent les temps sédentaires ?

Personne ne saura le dire mieux que nous, les professionnel·les de l'EPS, alors retrouvons-nous vendredi 15 mars prochain à Paris, pour le dire haut et fort :

C'EST PLUS ET MIEUX D'EPS QU'IL FAUT À NOTRE JEUNESSE !

La dotation académique pour la rentrée 2024 : De quoi mettre en colère les personnels !

Béa
Bardin
Cathy
Tessier

En 2024, en loi de finances, les emplois d'enseignants des 1er et 2nd degrés diminuent à hauteur de 2 193 ETP (équivalent temps plein) :

- 1 709 ETP dans le 1er degré pour un effectif prévu en diminution à hauteur de 55 489 élèves

- 484 ETP dans le 2nd degré pour un effectif prévu en diminution à hauteur de 7 831 élèves.

Le taux d'encadrement devrait s'améliorer à hauteur de 0,5% (P/E prévisionnel de 6,03 contre 5,98 à la rentrée 2023) grâce...aux effectifs élèves en baisse et...aux Heures Supplémentaires... Dans notre académie, même constat, c'est moins d'élèves prévus, moins 70 ETP dans le 1^{er} degré et moins 55 ETP dans le second degré. A cette date nous ne connaissons pas les retombées sur les postes en EPS.

Pour les collèges, le calcul de l'allocation des moyens a été revu.

Dans un 1er temps, le rectorat a défini 4 catégories d'établissements, calculées à partir de leur IPS (Indice de Position Sociale) et de leur IHS (Indice d'hétérogénéité Sociale).

IPS établissement	Catég.	Seuil par classe	Collèges dans l'académie
67,5 à 79,4	1	25 élèves	15
80,8 à 90,3	2	27 élèves	28
91,4 à 93,9	3	28 élèves	22
93,9 < IPS < 100 et IHS > 35			5
94,4 à 128,4	4	30 élèves	165

À noter :

seuls 5 établissements dans l'académie passent du niveau 4 au 3 grâce à l'IHS.

Le calcul des DHG est ensuite réalisé de la façon suivante :

CALCUL DHG		remarques
Dotation de base	nombre de divisions / établissement (à partir des prévisions d'effectifs) + seuil	Les classes de 6° n'ont plus que 25h + 3 heures marges ! Les élèves d'ULIS et d'UPE2A et 6° SEGPA sont enfin intégrés dans le nombre total d'élèves.
Dotation complémentaire 1	Heures statutaires. En EPS = UNSS	La coordination EPS n'apparaît pas en tant que telle, mais il est précisé que les heures statutaires sont sur la base du constat de l'année N... à surveiller donc.
Dotation complémentaire 2	Dispositifs pédagogiques spécifiques. En EPS : SSS (Section Sportive Scolaire) SEP (Section d'Excellence Sportive) CHA	Pas de références horaires données pour les SSS et SEP : « en cours d'analyse, en lien avec les IA-IPR EPS » donc à surveiller aussi. Comme avant a priori pour les CHA
Dotation complémentaire 3	« Autonomie » = financement pour moitié des groupes de niveaux en 6° et 5°, à partir des évaluations des 6° l'an passé (!)	

CRÉATIONS à la rentrée 2024 : 10 ULIS (1 dans le 18, le 36 et le 41 ; 2 dans le 28 ; 5 dans le 45)

Et 5 UPE2A (1 dans le 41 ; 2 dans le 18 et 2 dans le 37)

Enveloppes départementales des moyens collèges :

	Evolution des effectifs de prévisions à prévisions (janvier 23 à janvier 24)	Dotations départementales 2024 (HP + HSA)	Evolution de la dotation
Cher	-141	14 712	-229
Eure-et-Loir	-77	23 890	-112
Indre	-95	11 249	-161
Indre-et-Loire	-233	29 881	-76
Loir-et-Cher	-47	17 090	-75
Loiret	-322	39 868	-92
Académie	-915	136 690	-745

Pour les lycées généraux et technologiques, au-delà de la dotation à la structure, un complément de dotation est attribué notamment pour permettre aux établissements d'offrir un large choix de spécialités de 1^{ère} et terminale générales ainsi que les options mathématiques complémentaires et expertes. 1 461 heures sont ainsi attribuées aux lycées concernés en complément de dotation auxquelles viennent s'ajouter les heures dévolues aux mathématiques en classe de 1^{ère} (197 heures). Une ULIS sera créée dans le 36 à la rentrée 2024.

Pour les lycées professionnels, les dotations sont calculées à la structure sur la base des prévisions d'effectifs sur tous les niveaux. S'ajoutent à la dotation les heures statutaires consacrées par les professeurs d'EPS à l'animation de l'association sportive ainsi que les heures destinées aux ULIS.

Pour les baccalauréats professionnels, les dotations ont été calculées à partir du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

Une ULIS sera créée dans le 45 à la rentrée 2024.

Pour les EREA, la DGH comprend les heures dévolues au temps éducatif assuré par les enseignants.

Tableau de la dotation par type d'établissement dans l'académie :

	Dotations heures postes (HP) Rentrée 2024 (dont UP2A)	Evolution des heures postes 2023-2024	Dotations en heures supplémentaires année (HSA) Rentrée 2024	Evolution des heures supplémentaires année (HSA) 2023-2024 (dont UP2A)
Collèges	124 389	-673	12 301	-72
LP et EREA	41 044	297	4 909	337
Lycées Généraux et Technologiques	72 158	-724	8 755	-271
Total	237 591	-1100	25 965	-6

Si la rentrée 2024 s'annonce compliquée, la préparation l'est tout autant.

La mise en place des directives ministérielles successives avec des moyens insuffisants génère colère et épuisement des personnels. La mise en place des groupes de niveaux en mathématiques et français en classes de 6^{ème} et 5^{ème} (outre son caractère ségrégatif et inefficace) pose énormément problème à l'heure actuelle dans les collèges. Les classes sont une fois de plus partout surchargées, la baisse du nombre d'élèves n'est pas visible dans le travail quotidien ! Faire toujours plus avec de moins en moins de moyens risque de créer ou renforcer des dissensions dans les équipes alors que c'est de collectif dont nous avons besoin.

La Ministre a une nouvelle fois menti ouvertement en affirmant qu'il n'y aurait aucune suppression de postes. Dans notre académie comme ailleurs nous constatons des suppressions. L'école publique, gratuite et laïque souffre d'un manque cruel de moyens et de considération.

C'est pourquoi les organisations syndicales représentatives des personnels (FSU, UNSA Education et FO) ont décidé de boycotter le Conseil Social d'Administration Académique du mardi 23 janvier et ont appelé, avec les autres organisations syndicales de l'éducation, à la grève du 1^{er} février

Luttons ensemble pour notre école et nos élèves !

CAPA contestation appréciation finale du rendez-vous de carrière : une instance au service des collègues !

La CAPA contestation se tiendra le **lundi 12 février de 9h30 à 17h**.

Seront examinés, lors de cette journée, les dossiers des collègues de tous les corps, toutes disciplines confondues, (certifié.es, PEPS, PLP, agrégé.es) ayant saisi la CAPA suite à un recours gracieux négatif.

Les commissaires paritaires élu.es de la FSU (dont 6 collègues du SNEP) ont prévu de se retrouver une journée, mardi 6 février, pour préparer cette CAPA et poursuivre le travail commun entrepris.

L'objectif est d'affiner la position commune FSU,

même si chaque dossier sera défendu par les commissaires paritaires du corps d'origine : les dossiers des professeur.es d'EPS seront ainsi traités par les commissaires paritaires du SNEP-FSU.

Depuis l'année passée, les recours des agrégé.es sont également étudiés par la CAPA académique contestation, et plus par le ministère. Chaque collègue ayant contacté le SNEP-FSU sera informé.e dès le soir de la CAPA du résultat de son recours.

Alors, si vous avez saisi la CAPA et que vous ne nous avez pas encore contactés, il est toujours temps de le faire.

Béa Bardin

Mutations intra : Le SNEP-FSU toujours présent pour vous conseiller !

Le SNEP-FSU organise deux stages d'informations sur les mutations intra, animés par les commissaires paritaires académiques, ouverts à tous le matin et uniquement aux syndiqués l'après-midi :

- Le **lundi 18 mars 2024 de 9h30 à 16h30 au lycée Pothier à Orléans (45000), 2 bis rue Marcel Proust.**
- Le **mardi 19 mars 2024 de 9h30 à 16h30 à la FSU à St Avertin (37550), 18 rue de l'Oiselet.**

Ces stages sont indispensables pour bien comprendre les enjeux et le fonctionnement du mouvement et surtout élaborer la stratégie la plus adaptée à votre situation personnelle. La seule contrainte pour participer à ces stages est de s'inscrire un mois à l'avance, donc avant les vacances de février.

Voir l'administration de votre établissement pour le formulaire de demande de stage syndical. Celui-ci est de droit y compris pour les stagiaires !

Si toutefois vous ne pouvez être présents, n'hésitez pas à nous contacter au 07.86.12.23.52 ou à ba.bardin@orange.fr, nous répondrons à toutes vos questions.

Le SNEP avec la FSU dans des mobilisations unitaires diverses

Pour la paix au proche Orient



Nos retraités toujours actifs et en première ligne.

Les reconnaissez vous ?

S. Chabrol
Ancien secrétaire général
J. Maillet
Ancien secrétaire académique

Contre la loi immigration



LE SNEP-FSU ORLEANS-TOURS



A REJOINT INSTAGRAM



REJOIGNEZ-NOUS À VOTRE TOUR

→ ABONNEZ-VOUS

N'hésitez pas à utiliser ces outils

Le site du SNEP Orléans Tours

<http://snepsu-orleans.net/wp/>

Contacts, actualités, infos corporatives, stages syndicaux à venir, liens avec le site national, etc.

Lancement d'une enquête équipements en lycées

Le SNEP-FSU Orléans Tours prépare une audience au Conseil Régional afin d'aborder le sujet des infrastructures sportives des lycées de la région.

Afin de faire un état des lieux, le SNEP lance une enquête équipements adressée aux collègues des lycées, avec des questions portant sur la présence et la qualité des équipements sportifs nécessaires pour enseigner les programmes d'EPS ainsi que la durée des déplacements pour s'y rendre.

Les infrastructures sportives doivent être suffisantes, adaptées et à proximité pour garantir une EPS de qualité pour l'ensemble de nos élèves or ce n'est pas toujours ainsi.

Le SNEP FSU revendique la construction/rénovation de 200 piscines et gymnases écoresponsables par an, avec 50 % de financement de l'État, comme première étape d'un plan pluriannuel de 5 ans.

Nous comptons sur la collaboration des collègues d'EPS affectés.es en lycée afin d'avoir les éléments nous permettant d'intervenir auprès de la Région pour améliorer les conditions de pratique de l'EPS (un questionnaire par établissement).

Pour remplir l'enquête flashez le QR CODE ci-dessous (le temps de réponse est d'environ 5 minutes)



Mes vœux pour 2024... au-delà de l'EPS mais tout est lié.

Je souhaite une excellente année 2024 à toutes celles et tous ceux qui savent dire NON et proposer des alternatives.

A celles et ceux qui savent douter, réfléchir, se lever, et entraver le tissu de mensonges qu'on nous sert dans les principaux médias depuis bien trop longtemps. L'art de mettre en avant « H24 » des sujets de diversion pendant que de réelles décisions politiques impactant nos vies sont prises dans le plus grand silence est devenu quotidien.

NON à la corruption, NON à la haine, NON à la violence, NON à la manipulation, NON à l'injustice, NON aux inégalités, NON aux mensonges.

A celles et ceux qui disent OUI à la bienveillance, OUI à l'entraide, OUI à la compréhension, OUI à l'écoute, OUI à la tolérance, OUI à l'humour, OUI au respect, OUI à la vérité, je vous souhaite de nombreux OUI pour 2024.

Le libre arbitre et le consentement sont les piliers de la liberté : sachons nous informer, en conscience, sachons lire entre les lignes, et sachons dire OUI autant que NON, mais toujours en pleine conscience de tout ce que cela implique.

En 2024 plus que jamais, sachez dire NON aux malveillants, aux profiteurs, aux exploités et manipulateurs.

Nous pensons, au SNEP-FSU, qu'uni.es et actifs.ves sur des propositions alternatives, nous pouvons obtenir des avancées. Mais pour cela, il nous faut un SNEP-FSU plus fort.

Soyons soudés.es, soyons collectifs.ves, soyons fort.es mentalement.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux d'éveil et de prise de conscience pour 2024, mes vœux les plus sincères de vérité et de lutte.

REJOIGNEZ-NOUS au SNEP pour créer le lien nécessaire à ces vœux.

Aurélié Delsard
trésorière académique



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **Aurélié DELSARD, 17 rue des chênes, 18340 Plainpied Givaudins**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
	Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
						1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS					100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
	Prof EPS classe normale biadmissible							159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla					211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.					249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
	CE						125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
	CE Hors Classe							186 €	196 €	222 €	239 €					
	CE Classe Ex.					222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
	Catégorie / échelon					1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS					125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe					271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
	Catégorie / échelon					1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.					297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €					
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2			74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €							
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3			89 €													
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin								
Agrégé stagiaire nouvel enseignant		125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €										
Congé parental - disponibilité		46 €		Congé de formation		102 €										
		Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.				Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.		Non syndiqués 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €								
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1151 € → Groupe 1		52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €						
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €						
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10		174 €						
					Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €									

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

 PRELEVEMENT MANDAT Single Euro Payments Area	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	<p style="text-align: center;">MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/></p>
	<p>Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____</p> <p>Signature : _____</p>

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.